



Fiche d'information sur le CECB

Brève description	Le Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) classe un bâtiment sur trois échelles de A à G.	
Porteur	Association CECB	
Base	Normalisation du CECB version 2.1.0	
Produits	<ul style="list-style-type: none"> • CECB • CECB Plus (avec rapport de conseil) 	
Domaines d'utilisation	Diagnostic énergétique de bâtiments existants, planification de rénovations et de nouvelle construction, niveau du bâtiment	
Positionnement	Évaluation de la qualité de l'enveloppe d'un bâtiment, de son bilan énergétique global et de ses émissions directes de CO ₂ . Le CECB Plus comprend en plus un rapport de conseil avec des variantes de rénovations énergétiques.	
Principales exigences	<ul style="list-style-type: none"> • Efficacité de l'enveloppe du bâtiment • Efficacité énergétique globale • Émissions directes de CO₂ <p>Les émissions de gaz à effet de serre, comprenant les émissions des processus en amont, sont indiquées sous « Données ».</p>	
Principales nouveautés 2023	<ol style="list-style-type: none"> 1. Une échelle de classification des émissions directes de CO₂ pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire a été ajoutée début 2023. 2. Mise à jour de la méthodologie de calcul des émissions de gaz à effet de serre (EGES), y compris les processus en amont. 	
Thèmes harmonisés	La normalisation du CECB, version 2.1.0, adoptée par l'EnDK, constitue le fondement méthodologique de tous les standards de Minergie et du SNBS à partir du 13.9.2023.	
Justificatif	<ul style="list-style-type: none"> • Publication avec indication des émissions directes de CO₂ depuis janvier 2023 • Publication de produits CECB par des experts CECB accrédités avec l'outil CECB 	
Plus d'infos	https://www.cecb.ch/le-cecb/quest-ce-que-le-cecb/ https://www.cecb.ch/news/release-v600-de-loutil-ce-que-vous-devez-savoir/	
Contact	www.cecb.ch , cecb@cecb.ch Association CECB, agence romande, Pratifori 24C, 1950 Sion Contact média : Vincent Luyet, 027 205 70 17	


Fiche d'information sur les labels Minergie

Brève description	Minergie est le standard de construction suisse le plus connu pour les bâtiments neufs et rénovés.	
Porteur	Association Minergie	
Base	Règlement des labels Minergie-P/A	
Produits	<ul style="list-style-type: none"> • Minergie • Minergie-P • Minergie-A <p>Pour Minergie-ECO et Minergie-Quartier, voir fiches d'information séparées</p>	
Application	Nouvelle construction ou rénovation de toutes catégories de bâtiments	
Positionnement	Confort, efficacité et protection du climat	
Principales exigences	<ul style="list-style-type: none"> • Efficacité énergétique (efficacité énergétique globale via indice Minergie) • Qualité de l'enveloppe du bâtiment • Production de chaleur décarbonée • Exploitation du potentiel solaire (autoproduction d'électricité) • Minimisation des émissions de gaz à effet de serre lors de la construction • Mise en place d'un monitoring énergétique • Bonne qualité de l'air ambiant grâce au renouvellement d'air automatique • Protection thermique estivale durable 	
Principales nouveautés 2023	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les exigences en matière d'autoproduction d'électricité sont considérablement accrues, le potentiel solaire du bâtiment est exploité. 2. Des valeurs limites pour les émissions de gaz à effet de serre sont introduites pour la phase de construction. 3. Les exigences en matière de protection thermique estivale sont renforcées afin que les bâtiments Minergie ne surchauffent pas, même pendant les futures périodes caniculaires. 4. Les exigences relatives à l'enveloppe du bâtiment (besoin de chaleur pour le chauffage) et à la performance énergétique globale sont considérablement renforcées. 5. D'autres modifications concernent la mobilité électrique, le monitoring, l'étanchéité à l'air et l'éclairage. 	
Thèmes harmonisés	<ul style="list-style-type: none"> • Le calcul de l'efficacité énergétique globale et du besoin de chaleur pour le chauffage est légèrement adapté de manière à correspondre exactement à la méthodologie du CECB. • Les émissions directes de CO₂ et les émissions de gaz à effet de serre dans la phase d'exploitation sont désormais indiquées de manière analogue au CECB. • En ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre lors de la construction, une comparaison est effectuée avec Minergie-ECO et SNBS. 	
Justificatif	<ul style="list-style-type: none"> • Justificatif possible avec les nouveaux standards à partir de mi-septembre 2023 • Certification via la plateforme nationale des labels récemment développée • Délai de transition pour les projets selon le règlement actuel : 12 mois 	
Plus d'infos	https://www.minergie.ch/fr/news/news-fr/minergie-adapte-ses-standards-a-mi-septembre-2023/	
Contact	www.minergie.ch , romandie@minergie.ch Association Minergie, agence romande, Pratifori 24C, 1950 Sion Contact média : Vincent Luyet, 027 205 70 17	


Fiche d'information sur le complément ECO

Brève description	Minergie-ECO est synonyme d'un mode de construction particulièrement sain, écologique et respectueux du cycle de vie. Le complément ECO peut être combiné avec tous les labels Minergie.	
Porteur	Associations ecobau et Minergie	
Base	Règlement du produit Minergie-ECO	
Produits	<ul style="list-style-type: none"> • Minergie-ECO • Minergie-P-ECO • Minergie-A-ECO <p>Pour les labels Minergie, voir les fiches d'information séparées</p>	
Application	Nouvelle construction et rénovation de bâtiments	
Positionnement	Santé, écologie et économie circulaire	
Principales exigences	<ul style="list-style-type: none"> • Climat intérieur et rayonnement • Polluants • Protection contre le bruit et acoustique des salles • Lumière du jour et activation • Protection du climat et ressources • Économie circulaire et concept de bâtiment • Biodiversité et cycle de l'eau • Résilience climatique • Innovation 	
Principales nouveautés 2023	<ol style="list-style-type: none"> 1. Introduction de 8 nouvelles exigences 2. Les exigences en matière d'économie circulaire et de conception des bâtiments ont été adaptées et orientées davantage vers la flexibilité d'utilisation, le recyclage, l'aptitude à la déconstruction et au réemploi. 3. Réduction des exigences : 22 exigences sont supprimées et 18 sont regroupées (Minergie-ECO comprend donc désormais 57 exigences). 4. Simplification de la procédure de justification grâce à un nouveau système d'évaluation et à un traitement commun avec la justification Minergie sur la plateforme des labels. De plus, la procédure simplifiée avec un catalogue d'exigences réduit pour les petites constructions a été portée de 500 m² à 1000 m² 	
Thèmes harmonisés	Les exigences ECO n'ont aucun rapport avec les méthodes de calcul définies dans la normalisation du CECB, aucune comparaison n'est nécessaire.	
Justificatif	<ul style="list-style-type: none"> • Justificatif possible avec les nouveaux standards à partir de mi-novembre 2023 • Certification via la plateforme nationale des labels récemment développée • Délai de transition pour les projets selon le règlement actuel : 12 mois 	
Plus d'infos	https://www.minergie.ch/fr/news/news-fr/eco-construire-sain-et-ecologique-est-toujours-plus-important/	
Contact	www.minergie.ch , romandie@minergie.ch Association Minergie, agence romande, Pratifori 24C, 1950 Sion Contact média : Vincent Luyet, 027 205 70 17	


Fiche d'information sur Minergie-Quartier

Brève description	Certification des caractéristiques de bâtiments Minergie au niveau du quartier avec des exigences sur les espaces extérieurs, la gestion et la mobilité en complément	
Porteur	Association Minergie	
Base	Règlement du produit Minergie-Quartier	
Produits	<ul style="list-style-type: none"> Minergie-Quartier <p>Pour les labels Minergie et le complément ECO, voir les fiches d'information séparées</p>	
Application	Nouvelle construction, rénovation et exploitation de quartiers (> 3000m ² de SRE) Convient comme solution de transition pour les sites 2000 watts.	
Positionnement	Protection du climat, efficacité et adaptation au changement climatique	
Principales exigences	<p>Il y a 17 exigences contraignantes et 3 mesures à choix sur 17 à respecter :</p> <ul style="list-style-type: none"> Bâtiment individuel : certification Minergie (-P/-A/-ECO) Gestion du quartier : exigences concernant l'organisation, le monitoring énergétique et la vérification des indices de consommation d'énergie ainsi que des exigences de sélection (entre autres, garantie d'une forte densité d'utilisation et visualisation des données de mesure) Énergie d'exploitation : objectifs en matière d'efficacité énergétique, d'approvisionnement en énergie décarboné et d'utilisation de l'énergie solaire Gaz à effet de serre Construction : minimisation en tenant compte des déconstructions, avec possibilité de compensation entre les bâtiments, en plus des mesures à choix (entre autres, réemploi d'éléments de construction, utilisation de ressources locales et minimisation des mouvements de terre) Espaces extérieurs adaptés au climat futur : exigences concernant la part minimale d'espaces verts, l'ombrage par des arbres, l'équilibre hydrique ainsi que des mesures à choix (entre autres concernant l'aération et la sous-construction des espaces libres) Trafic cycliste et piétonnier : offre et convivialité des places de stationnement ainsi que des dessertes Transports motorisés : exigences sur la mobilité électrique, le partage de véhicules et de nombreuses mesures à choix (entre autres, nombre minimal de places de stationnement pour voitures, recharges bidirectionnelles) 	
Principales nouveautés 2023	<ol style="list-style-type: none"> Les besoins énergétiques totaux, les besoins de chaleur pour le chauffage, la production d'électricité propre et les émissions de gaz à effet de serre peuvent être compensés entre les différents bâtiments. Il existe des références à Minergie, ECO, SNBS-Bâtiment et CECB. Les certifications respectives sont prises en compte différemment dans les exigences relatives aux bâtiments (voir critère 1, bâtiments individuels). 	
Thèmes harmonisés	Le produit est nouveau et a été développé directement sur la base de la normalisation du CECB et des standards Minergie.	
Justificatif	<ul style="list-style-type: none"> Justificatif possible à partir de mi-novembre 2023 Certification via la plateforme nationale des labels récemment développée Pas de période de transition (nouveau produit) 	
Plus d'infos	https://www.minergie.ch/fr/news/news-fr/lessentiel-sur-le-nouveau-minergie-quartier/	
Contact	www.minergie.ch , romandie@minergie.ch Association Minergie, agence romande, Pratifori 24C, 1950 Sion Contact média : Vincent Luyet, 027 205 70 17	

Fiche d'information sur le SNBS-Bâtiment

Brève description	Avec le SNBS-Bâtiment, les bâtiments sont certifiés pour leurs qualités dans toutes les dimensions de la durabilité (société, économie et environnement).	
Porteur	Association NNBS	
Base	Fiches-critères SNBS-Bâtiment	
Produits	<ul style="list-style-type: none"> • SNBS-Bâtiment <p>Pour le SNBS-Quartier, voir la fiche d'information séparée</p>	
Application	Nouvelle construction et rénovation de bâtiments	
Positionnement	Durabilité sur les trois dimensions (société, économie et environnement)	
Principales exigences	<p>Il s'agit de remplir 35 critères (avec un total de 100 grandeurs mesurées) dans les trois domaines société, économie et environnement. Les thèmes sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qualité du développement • Offre et accessibilité • Qualité d'usage • Bien-être et santé • Cycle de vie • Potentiel d'utilisation • Économie régionale • Protection du climat • Énergie • Protection de l'environnement et des ressources • Nature et paysage 	
Principales nouveautés 2023	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réduction du nombre de critères (45 à 35) et de grandeurs mesurées (139 à 100), surtout par la suppression de ce qui est suffisamment réglementé ou défini dans les normes et les bases légales. 2. Exigences renforcées pour une construction adaptée au climat et pauvre en CO₂ 3. Réflexion affinée et complétée sur les cycles, notamment sur la réutilisation. 4. Prise en compte dans l'évaluation des EGES des parties de bâtiment non amortis à déconstruire 5. Microclimat comme nouveau thème (végétalisation des espaces extérieurs, ombrage des espaces de détente, caractéristiques des revêtements dans les espaces extérieurs) 	
Thèmes harmonisés	<ul style="list-style-type: none"> • Le calcul de l'efficacité énergétique globale, du besoin de chaleur pour le chauffage et des émissions de gaz à effet de serre dans la phase d'exploitation est adapté à la méthodologie du CECB. • En ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre lors de la construction, une comparaison avec Minergie-ECO est effectuée. 	
Justificatif	<ul style="list-style-type: none"> • Justificatif possible à partir de mi-novembre 2023 • Certification via la plateforme nationale des labels récemment développée • Délai de transition pour les projets selon le règlement actuel : 12 mois 	
Plus d'infos	https://www.snbs-batiment.ch/actualites/etat-davancement-snbs-batiment-et-snbs-quartier/	
Contact	www.nnbs.ch , www.snbs-batiment.ch , batiment@snbs.ch Office de certification SNBS, Pratifori 24C, 1950 Sion Contact média : Vincent Luyet, 027 205 70 17	

Fiche d'information sur SNBS-Quartier

Brève description	<p>Désormais, les caractéristiques d'un bâtiment SNBS peuvent également être déclinées au niveau du quartier. Pour ce faire, les fiches-critères SNBS-Bâtiment ont été légèrement réduites.</p>	
Porteur	Association NNBS	
Base	Fiches-critères SNBS-Quartier	
Produits	<ul style="list-style-type: none"> • SNBS-Quartier <p>Pour le SNBS-Bâtiment, voir la fiche d'information séparée</p>	
Application	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelles constructions, rénovations de quartiers (> 10 000m² de SRE) • Convient comme solution de transition pour les sites 2000 watts. 	
Positionnement	SNBS-Quartier soutient la transformation des quartiers vers la durabilité.	
Principales exigences	<p>Il faut remplir 30 critères (avec un total de 80 grandeurs mesurées) dans les trois domaines société, économie et environnement (22 analogues au SNBS-Bâtiment, 8 nouveaux) :</p> <p>Pour les 22 critères du SNBS-Bâtiment, voir la fiche d'information « SNBS-Bâtiment ». Les critères relatifs au bâtiment n'ont été repris que lorsqu'ils sont pertinents au niveau du quartier. Les 8 nouveaux critères sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance • Développement du quartier • Accès et desserte du quartier • Utilisations abordables • Connectivité • Concept énergétique • Optimisation de l'exploitation • Économie circulaire 	
Principales nouveautés 2023	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le produit est nouveau, les exigences mentionnées ci-dessus correspondent à des nouveautés ou sont reprises du SNBS-Bâtiment. 2. Un quartier SNBS est développé dans un processus de transformation (10 ans avec option de prolongation), une procédure échelonnée peut être représentée par des étapes intermédiaires. 3. Une recertification est prévue après 5 ans. 	
Thèmes harmonisés	Le produit est nouveau et a été développé directement sur la base de la normalisation du CECB et du SNBS-Bâtiment.	
Preuve	<ul style="list-style-type: none"> • Justificatif possible à partir de mi-novembre 2023 • Certification via la plateforme nationale des labels récemment développée • Pas de période de transition (nouveau produit) 	
Plus d'infos	https://www.snbs-hochbau.ch/news/entwicklungsstand-snbs-hochbau-und-snbs-areal/ (en allemand uniquement)	
Contact	www.nnbs.ch , www.snbs-batiment.ch , batiment@snbs.ch Office de certification SNBS, Pratifori 24C, 1950 Sion Contact média : Vincent Luyet, 027 205 70 17	